

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/01/12

Objet : 12 - Marché n° VN25031A Acquisition d'équipement de cuisine pour les cantines de proximité - Lot 1 Matériel de cuisine professionnel - Avenant 1

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise CF CONCEPT / CF CUISINES

Décide

- De signer l'avenant n°1 concernant l'accord-cadre n° VN25031A Acquisition d'équipement de cuisine pour les cantines de proximité - Lot 1 Matériel de cuisine professionnel avec l'entreprise CF CONCEPT / CF CUISINES, SIRET 441 726 163 000 62, domicilié au 23 rue des métiers – 14123 CORMELLES LE ROYAL.

Le présent avenant est rendu nécessaire suite à l'ajout des prix suivants :

Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Table de laverie 1	1 762,40 €	352,48 €	2 114,88 €
Lave-vaisselle	5 918,00 €	1183,60 €	7 101,60 €
Table de laverie 2	722,79 €	144,56 €	867,35 €
Table de laverie 3	1 516,20 €	303,24 €	1 819,44 €
Table de laverie 4	761,17 €	152,23 €	913,40 €
Table de laverie 5	1 793,95 €	358,79 €	2 152,74 €
Table de laverie 6	1 423,00 €	284,60 €	1 707,60 €
Jeu de 4 roues	150,60 €	30,12 €	180,72 €
Jeu de 2 attaches	71,40 €	14,28 €	85,68 €

Le présent avenant n'entraîne aucune incidence financière.

Fait à Vire Normandie, le 27 janvier 2026

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260129-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2026/01/12 du 27 janvier 2026

